

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**BOIGNY SUR BIONNE - (1)**

Numéro SIRET : **21450034000010**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE RIVE DE LOIRE NORD - Centre des Finances Pu**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Commune de Boigny-Sur-Bionne**

**ANNEE 2018**

<b>Code INSEE</b> 45034	<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1)</b> Commune de Boigny-Sur-Bionne	<b>BP</b> 2018
----------------------------	--	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 257
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	5
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 017 714,00	3 062 525,00	1 334,09	841,70

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 156,02	699,00
2	Produit des impositions directes/population	589,28	371,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 223,21	890,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	655,16	273,00
5	Encours de dette/population	680,72	686,00
6	DGF/population	8,86	148,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,79%	50,36%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,01%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	53,56%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	55,65%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 858 200,00	2 760 776,22
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 097 423,78
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		3 858 200,00	3 858 200,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 574 433,63	2 083 704,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	43 607,00	34 796,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 500 459,37	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 118 500,00	2 118 500,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		5 976 700,00	5 976 700,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	681 800,00	0,00	666 400,00	666 400,00	666 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 732 000,00	0,00	1 664 500,00	1 664 500,00	1 664 500,00
014	Atténuations de produits	24 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	124 056,00	0,00	175 446,00	175 446,00	175 446,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 561 856,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 544 346,00</b>	<b>2 544 346,00</b>	<b>2 544 346,00</b>
66	Charges financières	50 100,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	38 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 652 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 609 146,00</b>	<b>2 609 146,00</b>	<b>2 609 146,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 474 509,00		1 240 605,00	1 240 605,00	1 240 605,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	8 449,00		8 449,00	8 449,00	8 449,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 482 958,00</b>		<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 135 714,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 200,00</b>	<b>3 858 200,00</b>	<b>3 858 200,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 858 200,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	19 000,78	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	247 120,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
73	Impôts et taxes	2 143 580,00	0,00	2 159 654,00	2 159 654,00	2 159 654,00
74	Dotations, subventions et participations	254 300,00	0,00	344 000,00	344 000,00	344 000,00
75	Autres produits de gestion courante	49 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 713 000,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 746 654,00</b>	<b>2 746 654,00</b>	<b>2 746 654,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	294 000,00	0,00	14 122,22	14 122,22	14 122,22
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 007 000,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 007 000,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 097 423,78

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 858 200,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 249 054,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	47 907,00	47 907,00	47 907,00
21	Immobilisations corporelles	176 240,00	9 579,00	148 900,00	148 900,00	158 479,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 254 558,00	34 028,00	1 238 293,00	1 238 293,00	1 272 321,00
	Total des opérations d'équipement	364 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 805 755,00</b>	<b>43 607,00</b>	<b>1 435 100,00</b>	<b>1 435 100,00</b>	<b>1 478 707,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	123 100,00	0,00	124 300,00	124 300,00	124 300,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 000,73		15 033,63	15 033,63	15 033,63
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>138 100,73</b>	<b>0,00</b>	<b>139 333,63</b>	<b>139 333,63</b>	<b>139 333,63</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>344 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 287 855,73</b>	<b>43 607,00</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 618 040,63</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 287 855,73</b>	<b>43 607,00</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 618 040,63</b>
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						500 459,37
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 118 500,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 449,00	0,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		29 920,00	0,00	0,00	29 920,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>39 449,00</b>	<b>29 920,00</b>	<b>35 500,00</b>	<b>35 500,00</b>	<b>65 420,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	39 000,73	0,00	99 879,63	99 879,63	99 879,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	126 363,27	0,00	509 270,37	509 270,37	509 270,37
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 876,00	4 876,00	0,00	0,00	4 876,00
024	Produits de cessions	307 256,00		190 000,00	190 000,00	190 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>478 496,00</b>	<b>4 876,00</b>	<b>799 150,00</b>	<b>799 150,00</b>	<b>804 026,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>344 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>861 945,00</b>	<b>34 796,00</b>	<b>834 650,00</b>	<b>834 650,00</b>	<b>869 446,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 474 509,00		1 240 605,00	1 240 605,00	1 240 605,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 449,00		8 449,00	8 449,00	8 449,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 482 958,00</b>		<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 344 903,00</b>	<b>34 796,00</b>	<b>2 083 704,00</b>	<b>2 083 704,00</b>	<b>2 118 500,00</b>
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 118 500,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

1 249 054,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	666 400,00		666 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 664 500,00		1 664 500,00
014	Atténuations de produits	38 000,00		38 000,00
65	Autres charges de gestion courante	175 446,00		175 446,00
66	Charges financières	44 000,00	0,00	44 000,00
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	800,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	8 449,00	8 449,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 240 605,00	1 240 605,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>2 609 146,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>3 858 200,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 858 200,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	124 300,00	0,00	124 300,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	47 907,00	0,00	47 907,00
21	Immobilisations corporelles (6)	158 479,00	0,00	158 479,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 272 321,00	0,00	1 272 321,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 033,63		15 033,63
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>1 618 040,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 618 040,63</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

500 459,37

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 118 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	197 000,00		197 000,00
73	Impôts et taxes	2 159 654,00		2 159 654,00
74	Dotations, subventions et participations	344 000,00		344 000,00
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00	0,00	41 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 122,22	0,00	14 122,22
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>0,00</b>	<b>2 760 776,22</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 097 423,78

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 858 200,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	99 879,63	0,00	99 879,63
13	Subventions d'investissement	35 500,00	0,00	35 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	29 920,00	0,00	29 920,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 876,00	0,00	4 876,00
28	Amortissements des immobilisations		351,00	351,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		8 098,00	8 098,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 240 605,00	1 240 605,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00		190 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>360 175,63</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 609 229,63</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 509 270,37

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 118 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>681 800,00</b>	<b>666 400,00</b>	<b>666 400,00</b>
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	61 050,00	67 950,00	67 950,00
60611	Eau et assainissement	11 600,00	11 750,00	11 750,00
60612	Énergie - Électricité	57 200,00	61 800,00	61 800,00
60613	Chauffage urbain	46 100,00	45 200,00	45 200,00
60621	Combustibles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	9 900,00	8 650,00	8 650,00
60623	Alimentation	95 130,00	87 700,00	87 700,00
60631	Fournitures d'entretien	19 500,00	18 500,00	18 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 100,00	7 640,00	7 640,00
60636	Vêtements de travail	5 900,00	4 900,00	4 900,00
6064	Fournitures administratives	4 150,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	3 870,00	4 700,00	4 700,00
6067	Fournitures scolaires	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	60 100,00	13 400,00	13 400,00
611	Contrats de prestations de services	19 100,00	23 600,00	23 600,00
6135	Locations mobilières	8 250,00	600,00	600,00
61521	Terrains	5 000,00	3 000,00	3 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	43 400,00	36 950,00	36 950,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00	500,00	500,00
615232	Entretien et réparations réseaux	2 300,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	11 800,00	10 500,00	10 500,00
61558	Autres biens mobiliers	11 200,00	3 800,00	3 800,00
6156	Maintenance	29 870,00	27 650,00	27 650,00
6161	Assurance multirisques	38 600,00	27 000,00	27 000,00
617	Etudes et recherches	500,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	1 820,00	1 670,00	1 670,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 800,00	4 900,00	4 900,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	6 500,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers		1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	24 800,00	25 700,00	25 700,00
6236	Catalogues et imprimés	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6247	Transports collectifs	7 700,00	7 900,00	7 900,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	400,00	1 110,00	1 110,00
6257	Réceptions		200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 650,00	4 200,00	4 200,00
6262	Frais de télécommunications	19 000,00	18 600,00	18 600,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 030,00	2 130,00	2 130,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	1 450,00	1 000,00	1 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62875	Aux communes membres du GFP		81 650,00	81 650,00
6288	Autres services extérieurs	7 100,00	3 800,00	3 800,00
63512	Taxes foncières	4 100,00	4 500,00	4 500,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	130,00	250,00	250,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 732 000,00</b>	<b>1 664 500,00</b>	<b>1 664 500,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	20 000,00	17 500,00	17 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	23 000,00	16 500,00	16 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	20,00	3 000,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	976 100,00	975 000,00	975 000,00
6413	Personnel non titulaire	123 200,00	91 000,00	91 000,00
64162	Emplois d'avenir		58 000,00	58 000,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
64168	Autres emplois d'insertion	54 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 000,00	4 500,00	4 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	191 500,00	174 800,00	174 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	268 500,00	260 400,00	260 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 840,00	10 000,00	10 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	31 000,00	31 000,00	31 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	40,00	200,00	200,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 660,00	3 800,00	3 800,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 340,00	10 500,00	10 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 300,00	3 300,00	3 300,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>24 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
73916	Prél. contribution pour le redressement des finances publiques		15 000,00	15 000,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	24 000,00	23 000,00	23 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>124 056,00</b>	<b>175 446,00</b>	<b>175 446,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	400,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	50 000,00	51 000,00	51 000,00
6532	Frais de mission	700,00	800,00	800,00
6533	Cotisations de retraite	2 050,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 050,00	6 000,00	6 000,00
6535	Formation	1 300,00	1 400,00	1 400,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	500,00	500,00
65548	Autres contributions	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	1 000,00	1 000,00
657362	CCAS	7 000,00	8 000,00	8 000,00
65738	Autres organismes publics	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	29 856,00	78 446,00	78 446,00
65888	Autres	500,00	800,00	800,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>2 561 856,00</b>	<b>2 544 346,00</b>	<b>2 544 346,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>50 100,00</b>	<b>44 000,00</b>	<b>44 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 100,00	44 000,00	44 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 800,00</b>	<b>800,00</b>	<b>800,00</b>
6714	Bourses et prix	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	200,00	200,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>38 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>2 652 756,00</b>	<b>2 609 146,00</b>	<b>2 609 146,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 474 509,00</b>	<b>1 240 605,00</b>	<b>1 240 605,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>8 449,00</b>	<b>8 449,00</b>	<b>8 449,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	351,00	351,00	351,00
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	8 098,00	8 098,00	8 098,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 482 958,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 482 958,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>4 135 714,00</b>	<b>3 858 200,00</b>	<b>3 858 200,00</b>

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP 2018</b>
--	----------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

	+
<b>RESTES A REALISER 2017 (11)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 858 200,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>19 000,78</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	19 000,78	5 000,00	5 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>247 120,00</b>	<b>197 000,00</b>	<b>197 000,00</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	4 700,00	4 500,00	4 500,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	24 420,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	197 000,00	189 500,00	189 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	18 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 143 580,00</b>	<b>2 159 654,00</b>	<b>2 159 654,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 293 000,00	1 330 000,00	1 330 000,00
73211	Attribution de compensation	756 080,00	735 204,00	735 204,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	50 000,00	49 900,00	49 900,00
73221	FNGIR	500,00	550,00	550,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	32 000,00	32 000,00	32 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>254 300,00</b>	<b>344 000,00</b>	<b>344 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	15 000,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	18 000,00	20 000,00	20 000,00
744	FCTVA	11 000,00	5 000,00	5 000,00
74712	Emplois d'avenir	38 000,00	28 000,00	28 000,00
74718	Autres	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7473	Départements	2 000,00	2 500,00	2 500,00
74748	Autres communes	12 000,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	51 000,00	211 000,00	211 000,00
7478	Autres organismes	70 000,00	58 000,00	58 000,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	600,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	2 200,00	1 500,00	1 500,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	4 500,00	6 000,00	6 000,00
7488	Autres attributions et participations	18 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>49 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	46 000,00	37 000,00	37 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>2 713 000,78</b>	<b>2 746 654,00</b>	<b>2 746 654,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>294 000,00</b>	<b>14 122,22</b>	<b>14 122,22</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	200,00	422,22	422,22
7788	Produits exceptionnels divers	293 800,00	13 700,00	13 700,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>3 007 000,78</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 007 000,78</b>	<b>2 760 776,22</b>	<b>2 760 776,22</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 097 423,78
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 858 200,00
---	--------------

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 560,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 560,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		47 907,00	47 907,00
2046	Attributions de compensation d'investissement		47 907,00	47 907,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	176 240,00	148 900,00	148 900,00
2111	Terrains nus	3 750,00	1 380,00	1 380,00
21318	Autres bâtiments publics	13 000,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	25 400,00	31 100,00	31 100,00
2138	Autres constructions	10 000,00	30 000,00	30 000,00
21533	Réseaux câblés	3 000,00	6 500,00	6 500,00
21534	Réseaux d'électrification	18 000,00	4 000,00	4 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12 150,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 500,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport		7 800,00	7 800,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 900,00	4 900,00	4 900,00
2184	Mobilier	40 350,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 190,00	42 220,00	42 220,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 254 558,00	1 238 293,00	1 238 293,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 500,00	1 100,00	1 100,00
2313	Constructions	1 211 873,00	1 235 793,00	1 235 793,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 185,00	1 400,00	1 400,00
	Opération d'équipement n° 33 (5)	364 397,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 805 755,00</b>	<b>1 435 100,00</b>	<b>1 435 100,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	123 100,00	124 300,00	124 300,00
1641	Emprunts en euros	113 100,00	114 000,00	114 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		300,00	300,00
16818	Autres prêteurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 000,73	15 033,63	15 033,63
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 000,73	15 033,63	15 033,63
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>138 100,73</b>	<b>139 333,63</b>	<b>139 333,63</b>
4581992	Opé. pour compte de tiers n° 992 (6)	10 000,00	0,00	0,00
4581996	Opé. pour compte de tiers n° 996 (6)	271 000,00	0,00	0,00
4581997	Opé. pour compte de tiers n° 997 (6)	63 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>344 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 287 855,73</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 574 433,63</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
	Charges transférées (9)		0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>2 287 855,73</b>	<b>1 574 433,63</b>	<b>1 574 433,63</b>

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

	+
<b>RESTES A REALISER 2017 (11)</b>	<b>43 607,00</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>500 459,37</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 118 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 449,00	35 500,00	35 500,00
1321	Etat et établissements nationaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1323	Départements	19 449,00	15 500,00	15 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
16818	Autres prêteurs		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>39 449,00</b>	<b>35 500,00</b>	<b>35 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 364,00	609 150,00	609 150,00
10222	F.C.T.V.A.	29 000,00	87 879,63	87 879,63
10226	Taxe d'aménagement	10 000,73	12 000,00	12 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 363,27	509 270,37	509 270,37
27	Autres immobilisations financières	5 876,00	0,00	0,00
274	Prêts	5 876,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	307 256,00	190 000,00	190 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>478 496,00</b>	<b>799 150,00</b>	<b>799 150,00</b>
4582992	Opé. pour compte de tiers n° 992 (5)	10 000,00	0,00	0,00
4582996	Opé. pour compte de tiers n° 996 (5)	271 000,00	0,00	0,00
4582997	Opé. pour compte de tiers n° 997 (5)	63 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>344 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>861 945,00</b>	<b>834 650,00</b>	<b>834 650,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 474 509,00	1 240 605,00	1 240 605,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	8 449,00	8 449,00	8 449,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	351,00	351,00	351,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	8 098,00	8 098,00	8 098,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 482 958,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 482 958,00</b>	<b>1 249 054,00</b>	<b>1 249 054,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>2 344 903,00</b>	<b>2 083 704,00</b>	<b>2 083 704,00</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	34 796,00
-----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 118 500,00</b>
---	---------------------

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					2 230 520,83									
1641 Emprunts en euros (total)					2 230 520,83									
MIN239261EUR/02	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/05/2006		01/11/2008	1 550 000,00	F		4.14	4.14		A	P	N	A-1
497051	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AG	08/07/2016		30/09/2016	26 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
8661444/4609397	CAISSE EPARGNE	08/01/2016		25/01/2017	624 600,83	F		1.73	1.49841		A	X	N	A-1
822433	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AG	17/11/2017		30/05/2018	29 920,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					98 000,00									
16818 Autres prêteurs (total)					98 000,00									
201200139	CAF DU LOIRET	12/07/2013		01/07/2014	98 000,00	F		0.0	1.48773		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					2 328 520,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		1 478 379,60					113 952,87	43 755,90	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 478 379,60					113 952,87	43 755,90	0,00	0,00
MIN239261EUR/02	N	0,00		877 606,61	9,00	F		4.14	72 623,46	36 332,91	0,00	0,00
497051	N	0,00		13 000,00	1,67	F		0,0	6 500,00	0,00	0,00	0,00
8661444/4609397	N	0,00		587 772,99	13,00	F		1.73492	27 349,41	7 422,99	0,00	0,00
822433	N	0,00		0,00	3,33	F		0,0	7 480,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>		0,00		58 000,00					10 000,00	0,00	0,00	0,00
16818 Autres prêteurs (total)		0,00		58 000,00					10 000,00	0,00	0,00	0,00
201200139	N	0,00		58 000,00	5,50	F		1.48773	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		1 536 379,60					123 952,87	43 755,90	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 536 379,60					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>139 033,63</b>	<b>139 033,63</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>124 000,00</b>	<b>124 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	114 000,00	114 000,00
1681	Autres emprunts	10 000,00	10 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>15 033,63</b>	<b>15 033,63</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 033,63	15 033,63
020	Dépenses imprévues ( investissement )	15 033,63	15 033,63

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>139 033,63</b>	<b>43 607,00</b>	<b>D001 500 459,37</b>	<b>683 100,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 538 933,63</b>	<b>III 1 538 933,63</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>99 879,63</b>	<b>99 879,63</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	87 879,63	87 879,63
10226	Taxe d'aménagement	12 000,00	12 000,00
274	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>1 439 054,00</b>	<b>1 439 054,00</b>
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	351,00	351,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	8 098,00	8 098,00
024	Produits de cessions	190 000,00	190 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 240 605,00	1 240 605,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 538 933,63</b>	<b>34 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>509 270,37</b>	<b>2 083 000,00</b>

## Montant

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 683 100,00
Ressources propres disponibles	IV 2 083 000,00
Solde	V = IV - II (6) + 1 399 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

## IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

## B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 774 393,58	1 648 555,55										53 179,71	117 699,70	
OPAC	1990	P	Construction de 12 logements Pont de Boigny-10	SA CAISSE EPARGNE	245 815,47	92 242,88	6,00	A	F	4,3	F		4,3			5 172,02	11 226,27	
OPAC	1990	P	Construction de 10 logements Pont de Boigny-11	C.D.C	290 409,36	108 976,84	6,25	A	F	4,3	F		4,3			5 927,18	13 262,85	
BATIR CENTRE	1993	P	Construction de 22 logements Clos de Boigny-14	C.D.C	539 669,52	54 759,77	0,50	A	F	7,0	F		7,0			3 833,18	54 759,77	
OPAC	2000	P	Construction de 10 logements Clos de la Salle-12	C.D.C	275 687,12	181 642,47	15,83	A	F	4,2	F		4,2			7 628,98	8 190,44	
OPAC	2000	P	Acquisition foncière Clos de la Salle-13	C.D.C	47 090,28	41 199,16	34,25	A	F	4,2	F		4,2			1 730,36	537,29	
OPAC	2001	P	Construction de 10 logements Clos de la Salle-15	C.D.C	249 938,50	189 491,44	20,33	A	F	4,2	F		4,2			7 958,64	5 798,27	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

## B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPAC	2001	P	Acquisition foncière Clos de la Salle-16	C.D.C	86 432,00	76 565,64	35,33	A	F	4,2	F	4,2				3 215,75	946,41	
BATIR CENTRE	2009	P	CLOS DE LA BIONNE 20 LOGEMENTS + ACQUISITION FONCI-24	C.D.C	683 857,33	578 230,83	25,08	A	R	4,99	R	4,99				9 540,81	17 171,93	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-25	C.D.C	9 548,50	8 804,23	43,17	A	F	1,85	F	1,85				163,95	132,20	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL-26	C.D.C	31 645,50	28 795,28	28,17	A	F	2,6	F	2,6				748,67	552,78	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS TRAVAUX-27	C.D.C	241 692,50	219 924,01	28,25	A	F	2,6	F	2,6				5 718,02	4 221,84	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS PRET ENERGIE P-28	C.D.C	27 950,00	24 871,28	28,25	A	F	1,7	F	1,7				422,81	569,74	
IMMOBILIERE 3F	2009	P	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS COLLECTIFS FONCIER-29	C.D.C	44 657,50	43 051,72	43,25	A	F	2,6	F	2,6				1 119,34	329,91	
<b>TOTAL GENERAL</b>					2 774 393,58	1 648 555,55										53 179,71	117 699,70	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	170 879,41
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	I=A+B+C-D	<b>170 879,41</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	II	<b>2 760 776,22</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	I/II	<b>6,19%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
2046	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ORLEANS METROPOLE	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	47 907,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	C.C.A.S. BOIGNY	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	8 000,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE BOIGNY SUR BIONNE	Associations	1 500,00
6574	DELIBERATI ON 20022018	SUBVENTION	ART MUSIQUE ET LOISIRS	Associations	48 000,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. ART'N SCRAP	Associations	34,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. ATTITUDES	Associations	2 217,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. B.A.R.	Associations	298,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. BOIGNY BASKET CLUB	Associations	3 360,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. BOIGNY PATRIMOINE ET HISTOIRE	Associations	542,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. BOIGNY PETANQUE	Associations	500,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. CLUB CYCLISTE DE BOIGNY/BIONNE	Associations	1 214,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. CLUB DE L'AMITIE	Associations	1 353,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. CLUB FEMININ LES ABEILLES	Associations	200,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. COMITE DES FETES	Associations	3 000,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. FAMILLE RURALE	Associations	1 682,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. FAN CLUB BBC	Associations	290,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. FNACA DE BOIGNY SUR BIONNE	Associations	380,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. FOOTBALL CLUB BOIGNY	Associations	4 069,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Associations	884,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. JUDO CLUB BOIGNY	Associations	1 277,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. LA MASCARADE	Associations	300,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. LE 21 DE BOIGNY	Associations	141,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. LES RANDONNEURS BOIGNACIENS	Associations	290,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. LIRE A BOIGNY	Associations	1 700,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. PARENTS ELEVES B/B	Associations	250,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. SESAME AUTISME	Associations	200,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. TENNIS CLUB BOIGNY / BIONNE	Associations	1 677,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASS. XAPET BANDA	Associations	338,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS CSP ORLEANS	Associations	450,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Associations	1 900,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	HOSPITALIERS DE SAINT LAZARE	Associations	200,00
6574	DELIBERATI ON DU 20022018	SUBVENTION	LES P.E.P. 45	Autres	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1	0	1	1	0	1
DGS DE 2000 A 10 000 HABITANTS	A	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		6	0,68	6,68	6,68	0	6,68
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	0	0,68	0,68	0,68	0	0,68
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	0	3	3	0	3
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		17	3,04	20,04	20,04	0	20,04
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	1	1,26	2,26	2,26	0	2,26
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	0,8	6,8	6,8	0	6,8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	0,98	2,98	2,98	0	2,98
Agent de maîtrise	C	5	0	5	5	0	5
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3	0	3	3	0	3
ATSEM principal de 2ème classe	C	3	0	3	3	0	3
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		5	0	5	5	0	5
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		1	0	1	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>	<b>32</b>	<b>3,72</b>	<b>35,72</b>	<b>35,72</b>	<b>0</b>	<b>35,72</b>
--	-----------	-------------	--------------	--------------	----------	--------------

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>58 441,44</b>		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	389	0,00	Article 3-2	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		17 982,00	Emploi d'avenir	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM		17 982,00	Emploi d'avenir	CDD
Adjoint technique	C	TECH	325	0,00	Article 3	CDD
Adjoint technique	C	TECH		4 495,44	Apprenti	CDD
Adjoint technique	C	TECH		17 982,00	Emploi d'avenir	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>58 441,44</b>		

<b>BOIGNY SUR BIONNE - (1) - 45 - Commune de Boigny-Sur-Bionne</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Orléans Métropole	01/01/2002	Taxe professionnelle unique	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVOM SCOLAIRE	18/06/1970	Sans fiscalité propre	7 024,00
Syndicat de gestion de l'espace aquatique	28/06/2006	Sans fiscalité propre	7 500,00
Syndicat des bassins de la Bionne, du Cens et Crénolle	01/01/2013	Sans fiscalité propre	5 269,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	<b>C3.2</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	CCAS	07/07/1995			non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

**Jointes**

**Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.22 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.23 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.24 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

p.25 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.27 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.28 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

### C - Autres éléments d'informations

p.30 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.34 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.35 C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)